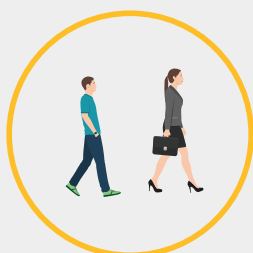


SE DÉPLACER À VÉLO: RAPPEL DES RÈGLES



**CONFORMEZ-VOUS AUX FEUX ET
À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**



**RESPECTEZ LES AUTRES
USAGERS DE LA ROUTE**



**INDIQUEZ CLAIREMENT VOS
CHANGEMENTS DE DIRECTION
ET ADAPTEZ VOTRE VITESSE**



POUR VOTRE SÉCURITÉ:

- Votre vélo doit être en parfait état, avec des freins et un éclairage adapté,
- Le port du casque est recommandé,
- Le casque est obligatoire pour les vélos électriques «rapides» > de 25 km/h